



Menaces physiques sur internet

Par **kao**, le **30/08/2010** à **11:21**

Bonjour, je suis administrateur d'un forum et je rencontre de gros problèmes avec un membre qui a été banni pour non-respect des règles du forum. En effet cette personne m'envoie des [s]menaces physiques[/s] via différents canaux internet (facebook, forum...), m'inscrit sur des sites de rencontres par exemple en utilisant mon pseudo et mon adresse mail, se réinscrit sans cesse dans le seul but de pourrir le forum...bref elle me harcèle en représailles. De plus je pense qu'il est fort possible que cette personne sache où j'habite, voir même où je travaille. Je souhaiterais savoir quels sont mes recours pour me protéger personnellement (je crains d'être agressé physiquement par cet individu) et pour protéger mon forum? A l'aide de captures d'écrans, est-il possible de déposer une main courante ou même plainte sachant que j'ai l'identité de cette personne? merci de vos réponses

Par **mimi493**, le **30/08/2010** à **17:55**

Les captures d'écran doivent être constatés soit par un huissier soit par un OPJ. Oui, vous pouvez porter plainte. http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/votre_securite/internet/cybercriminalite

Par **kao**, le **30/08/2010** à **19:50**

merci de votre réponse, je vais donc aller voir la police avec mon dossier, c'est ce que je pensais faire. s'ils ont une connexion internet et un ordinateur, je pourrai sans problème montrer à un OPJ les pages en question pour quel motif dois-je porter plainte selon vous,

harcèlement?
merci encore de votre aide

Par **mimi493**, le **30/08/2010** à **23:20**

Ce n'est pas à vous de qualifier les faits. Vous les relatez
Mais il y a l'embarras du choix, vous pouvez cumuler.
Par contre, évitez de porter plainte nominativement. Faites contre X. Officieusement, hors PV, dites que peut-être, vous savez qui c'est (on ne sait jamais si ce n'était pas cette personne ou si on ne pouvait pas prouver que c'est lui, ne vous retrouvez pas avec une plainte pour dénonciation calomnieuse)